Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600602-20251218-2025121803-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 18 décembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 décembre 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Absent(e)s excusé(e)s : Karine LORGEOUX, Marie-Pierre CLAINCHARD, Gaëtan JAMET, Véronique LHOMME

Pouvoirs : Karine LORGEOUX donne pouvoir à Elise REGENT, Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT, Gaëtan JAMET donne pouvoir à Gwénolé DANILO, Véronique LHOMME donne pouvoir à Yves CHOTARD

Secrétaire de séance : Béatrice BAGOT

2025-12-18-03 Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame, année 2026

La délibération du 10 juillet 2002 relative au contrat d'association n°238 CA conclu le 24 octobre 2002 avec l'Etat et l'école primaire privée mixte « Notre Dame » fixe le montant de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école.
Dans le Morbihan, le coût moyen d'un élève applicable pour un élève de maternelle et un élève d'élémentaire est celui qui a été fixé après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale en date du 3 décembre 2024. Soit :

- Maternelles : 1 587,79 € par an et par enfant inscrit ;
- Primaires : 463,73 € par an et par enfant inscrit.

La participation sera calculée en fonction du nombre d'enfants inscrits au 1er jour du trimestre selon une liste fournie par la direction de l'école et sera versée trimestriellement à l'école Notre Dame.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide de participer aux frais de fonctionnement selon la présentation faite ;
- Charge Monsieur Le Maire de la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Béatrice BAGOT

MAIRIE de LES FOUGERÊTS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)